

Conseil de Communauté du 08/04/2025

NOTE DE SYNTHÈSE

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

RAPPORTEUR : THIERRY DAYRE

Cette note de synthèse a pour objectif de compléter l'information transmise en appui au document intitulé « PRESENTATION DES BUDGETS 2025 – Conseil communautaire du 08/04/2025 » auquel elle se rattache.

Dans cette perspective, elle apporte des informations complémentaires en ce qui concerne le Compte administratif et le budget prévisionnel de l'ensemble des budgets de la CCBDP qui sont les suivants :

- Le budget Principal
- Le budget annexe « SPANC »
- Le budget annexe « Zones d'Activités »
- Le budget annexe « Transport de la personne »
- Le budget annexe « Portage de repas à domicile »
- Le budget annexe « GEMAPI ».

Cette note présente pour chacun des budgets

- 1- Une information sur le Compte administratif (avec des informations plus fournies pour le budget principal)
- 2- Une présentation des résultats de clôture des comptes et de l'affectation du résultat
- 3- Une information sur la variation des crédits constatés entre le budget prévisionnel N-1 et le budget prévisionnel de l'année N.

1- BUDGET PRINCIPAL

Le Compte administratif 2024

L'exécution de la section de fonctionnement du budget Principal 2024 est conforme à la prévision. Les dépenses ont été réalisées à 83.5 % et les recettes ont été réalisées à 99 % du total prévisionnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES REELLES (HORS 023 ET 042) 1 567 510 € D'ANNULATION DE CREDITS

Chapitre 011 Charges à caractère général

Ce chapitre enregistre une annulation de crédit de **1 045 907 €**. La sous-consommation des crédits provient pour l'essentiel :

- **Au sous-chapitre 60 Achats et variations de stocks (annulation de crédits : 188 939 €) :**

Principalement, il s'agit des crédits ouverts pour l'électricité - 60612 qui n'ont pas été intégralement consommés (75 930 € de crédits annulés), pour le carburant 13 425 € de crédits n'ont pas été utilisés et 16 806 € pour le combustible (essentiellement sur le gymnase).

De même, des petites dépenses (type alimentation - 60623 et petites fournitures - 60628) n'ont pas été toutes réalisées (17 486 € de crédits non utilisés) pour les crèches (non-ouverture de Séderon et reprise des crèches des Pilles et Montbrun avec une période de fermeture) et pour les centres de loisirs car l'équipe d'animateurs n'a pas été au complet sur toute l'année, l'activité a donc été ralentie sur l'année 2024.

L'achat des fournitures - 60632 et notamment de composteurs n'a pas été réalisé à hauteur de 34 812 € de crédits.

- **Au sous-chapitre 61 Services Extérieurs (annulation de crédits : 499 062 €) :**

Sur les contrats de prestations - 611, nous avons 135 311 € de crédits annulés sur le SPPGD (IB proposées au BP 24 sur la base d'un simulateur du SYPP prenant en compte les tonnages N-1 et nous sommes en diminution des tonnages sur le réalisé 2024).

Les frais d'entretien et de maintenance ont une sous-réalisation de 149 272 € (notamment sur l'entretien des véhicules du SPPGD, 70 791 € d'IB non consommées, où nous sommes contraints, par prudence, de prévoir suffisamment de crédits prévisionnels pour couvrir des réparations qui peuvent être rapidement onéreuses).

Au niveau des frais d'étude - 617, nous avons 115 845 € d'annulation de crédits, l'étude sur l'attractivité n'a pas pu être lancée en 2024, ainsi que l'étude de requalification de la Palun. De même le diagnostic fissures n'a pas pu être réalisé en 2024 ainsi que la dernière tranche optionnelle du marché d'études concernant le transfert de l'eau et de l'assainissement qui n'a pas été affermie au vu des derniers changements sur les obligations de transfert de compétences.

Les frais de location ont eu une sous-réalisation à hauteur de 57 854 € (location de la laveuse pour le SPPGD, location de locaux notamment sur les crèches qui n'ont pas été réalisée en année pleine). Le 6188 a une sous-réalisation à hauteur de 25 051 € (essentiellement pour le prestataire de repas prévu sur les crèches reprises en gestion directe + celle de Séderon, les crédits n'ont pas été utilisés). L'assurance DO prévue pour 10 000 € n'a pas été souscrite en 2024.

- **Au sous-chapitre 62 Autres Prestations Extérieures (annulation de crédits : 349 569 €) :**

Les crédits prévus pour les frais d'honoraires au 6228 / 62268 n'ont pas été consommés à hauteur de 217 393 €, dont 65 160 € pour la part variable de l'OPAH non réalisée intégralement sur l'année de lancement, ainsi que 34 407 € concernant la dernière phase optionnelle non affermie dans le cadre de l'étude PLH, pour le SPPGD 25 463 € de crédits prévus pour différentes études n'ont pas pu être consommés sur 2024, la centrale de mobilité n'a pas été réalisée en 2024, les crédits dédiés à hauteur de 49 543 € n'ont pas été consommés, pour la petite enfance c'est le forum et le guide PE qui n'ont pas pu être réalisés sur l'année 2024, ce qui représente 18 506 € de crédits non consommés, au niveau des ALSH, certaines activités n'ont pas pu se faire ce qui a laissé 13 971 € de crédits disponibles.

Entre les frais d'affranchissement et les frais de télécommunication 27 647 € sont restés en crédits disponibles.

Les remboursements pour les frais liés à l'occupation bâtementaire des crèches n'ont pas pu être faits car nous n'avons pas reçu les facturations des communes, ce qui représente 22 827 € de crédits non consommés.

Les crédits dédiés aux frais de réception n'ont pas été consommés intégralement (14 479 €), ainsi que pour les divers frais d'impression (13 230 €), les crédits restant disponibles pour les frais de déplacement représentent 12 335 €, pour les frais de transport (centres de loisirs) cela représente 10 256 €.

- **Au sous-chapitre 63 Impôts et taxes (annulation de crédits : 8 337 €)**

Il s'agit d'une prévision prudente sur les différentes taxes et redevances.

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés (annulation de crédits : 469 746 €)

Sur l'exercice 2024, des postes ont été en cours de recrutement et le budget alloué en début d'année n'a pas été consommé sur les 12 mois.

- ⇒ 101 300 € de provision en hors flux n'ont pas été consommés : ARE / CIA / GIPA / Formation.
- ⇒ Le budget prévu pour le remplacement sur la commission K a coûté 52 500 € en plus que ce qui était prévu.
- ⇒ 421 000 € sont liés à la vacance de certains postes ou des postes non remplacés

Sur les 14,39 ETP vacants en 2024, au 01/01/2025 :

- 8,79 sont pourvus,
- 0,74 n'ont pas été reconduits,
- 4,36 sont en cours de recrutement,
- 0,5 seront pourvus cet été et budgétisés en conséquence.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante (annulation de crédits : 26 017 €)

Le chapitre 65 présente une réalisation à hauteur de 1 640 535 € et le montant de l'annulation des crédits (26 017 €) provient, pour l'essentiel, de crédits provisionnés dans le cadre des ANV (10 000 €). Ainsi que 16 017 € non consommés au titre des indemnités / formations à destination des élus.

Chapitre 66 & 67 Charges financières et exceptionnelles (annulation de crédits : 5 988 €)

Le chapitre 66 a été réalisé à 99 % (159 € de crédits disponibles).

Le chapitre 67 présente une annulation de crédits à hauteur de 5 829 € (essentiellement sur les titres annulés sur exercice antérieur).

Chapitre 023 & 042 Ecritures d'ordre : 991 360 €

Le chapitre 023 représente le virement à la section d'investissement théorique lors de la construction budgétaire, nous pouvons le rapprocher en termes de réalisation du 1068 qui correspond à l'affectation du résultat en fin d'exercice. Le 1068 est à hauteur de 894 382.88 € fin 2024.

Le chapitre 042 présentait des crédits ouverts à hauteur de 724 646 €, des crédits ont été annulés pour 77 926 €.

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à la somme de 13 042 936.94 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES DES SERVICES

126 595 € DE RECETTES DES SERVICES QUI N'ONT PAS ETE PERÇUES EN 2024.

Chapitre 013 Atténuation de charges (10 733.42 € de crédits non consommés, recettes non perçues) :

Nous sommes en auto-assurance sur les arrêts maladie ordinaire, la collectivité perçoit donc moins de remboursement de l'assurance sur les arrêts.

Chapitre 70 Produit des services, du domaine et ventes diverses (1 331 € de crédits non consommés, recettes non perçues) :

L'ensemble des prévisions de produits des services a été conforme ou supérieur au prévisionnel sauf pour les ventes de composteurs où une recette était prévue pour 60 000 € (soit la vente de 2000 composteurs à 30 €, nous sommes plutôt sur 300 composteurs par an).

Chapitre 73 Impôts et Taxes (10 974.97 € de crédits non consommés, recettes non perçues) :

Sur un prévisionnel de 11 122 410 €, nous avons perçu des produits de fiscalité à hauteur de 11 111 435 €.

Dont la principale recette sur estimée au BP 2024 est la fraction de TVA compensant la CVAE et la TH (prévu 1 407 821 € perçu 1 346 981 €). En effet, nous avons un rattrapage en N+1 en fonction de la dynamique de la TVA nationale (suite à l'inflation et la consommation en légère baisse, le montant a été revu à la baisse). De même, la taxe de séjour avait été estimée à 552 276 € et nous avons perçu 525 421 €.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations (152 929 € de crédits non consommés, recettes non perçues) sur un montant total prévisionnel de 2 644 796 €, nous avons réalisé 2 491 867 €.

Cette différence entre le prévisionnel de recettes et la réalisation est liée à la non-réalisation de dépenses :

- liées à la part variable de l'OPAH ; les recettes n'ont pas été réalisées,
- liées au fonctionnement des crèches des Pilles, de Montbrun et de Séderon ; nous n'avons pas perçu les recettes.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (49 373 € de recettes perçues en plus)

Il s'agit de régularisations passées au compte 75888 (rattachement dépenses sur exercice antérieur non réalisées).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels (2 468 € de recettes perçues en plus)

Il s'agit de mandats annulés sur exercices antérieurs.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à la somme de 14 845 871.25 € (hors excédent reporté).

SECTION D'INVESTISSEMENT – LES DEPENSES

En section d'investissement, la clôture des comptes consiste à constater, d'une part, l'état de consommation des crédits ayant donné lieu à un mandatement et, d'autre part, l'établissement des restes à réaliser qui constate les engagements qui n'ont pas été mandatés.

L'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité de l'engagement des dépenses des communes, des départements et des régions et de leurs établissements publics pris pour l'application des articles L 2342-2, L 3341-1 et L 4311-1 du CGCT précise que l'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité ou l'établissement public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge.

En effet, les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Les pages 10 et 11 du document auquel se rattache cette note de synthèse permettent de prendre connaissance de l'état des consommations des crédits mandatés (5 650 688.63 €) ainsi que le détail des restes à réaliser par nature des dépenses pour les opérations non individualisées (montant total de 1 082 682.31 €) ainsi que pour les opérations individualisées (montant total de 2 689 608.36 €), soit un montant total des restes à réaliser en dépenses de 3 772 290.67 €.

Ainsi les dépenses de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'élèvent à la somme de 9 422 979.30 € (hors déficit reporté). Les crédits votés représentaient la somme de 11 084 211 €. Les crédits annulés représentent la somme de 1 661 231.70 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – LES RECETTES

En ce qui concerne les recettes, seules les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits) peuvent être inscrites en Restes à réaliser (RAR).

Il peut s'agir :

- des emprunts : c'est le contrat de prêt non réalisé qui n'a pas fait l'objet d'un titre de recette qui constitue un RAR. Un courrier de l'organisme prêteur s'engageant à octroyer un prêt peut servir de justificatif si la promesse de contrat fixe un montant plafond d'emprunt et précise le délai de validité de la promesse. En revanche, une lettre de l'organisme prêteur formulant diverses propositions de prêts ne peut pas être considérée comme une réservation de crédit, la banque restante libre, dans ce cas, de ne pas prêter ;
- des subventions : seuls les arrêtés de subventions notifiés peuvent être pris en compte dans le calcul des RAR. Les lettres annonçant un accord de principe pour l'octroi d'une subvention ne constituent pas des RAR ;
- tout autre contrat qui permet de garantir le caractère certain de la recette.

Les pages 10 et 11 du document auquel se rattache cette note de synthèse permettent de prendre connaissance de l'état des consommations des recettes titrées (7 298 873.34 €) ainsi que le détail des restes à réaliser par nature des recettes avec un montant total de RAR de 2 384 224.62 €.

Ainsi les recettes de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'élèvent à la somme de 9 683 097.96 €. Les crédits votés représentaient la somme de 12 260 869.87 €. Les crédits annulés représentent la somme de 2 577 771.91€ (page 19).

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

Avec un taux de réalisation de 84 % des dépenses et un taux de réalisation de 99 % en recettes, l'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de l'exercice de 1 802 934.31 €.

Ainsi en tenant compte de la reprise de l'excédent antérieur d'un montant de 2 642 693.34 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent d'un montant de 4 445 627.65 €.

Section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement fait ressortir un excédent d'un montant 1 648 184.71 €. La prise en compte de la reprise du déficit antérieur d'un montant de 1 154 501.54 € ramène le solde d'exécution de la section d'investissement à un excédent cumulé de 493 683.17 €.

Les restes à réaliser génèrent un déficit de 1 388 066.05 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement génère un déficit total de 894 382.88 €.

Affectation du résultat et excédent reportable sur l'exercice 2024

Pour couvrir le déficit de la section d'investissement, il convient d'affecter le montant 894 382.88 € du résultat de clôture de la section de fonctionnement.

L'excédent reportable 2024 à la section de fonctionnement s'élève à 3 551 244.77 €.

BUDGET PRINCIPAL PREVISIONNEL 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

➤ Chapitre 011 Charges à caractère général : 5 797 070 €

L'estimation des charges à caractère général inscrite au budget 2025 est en augmentation de + 181 990 € par rapport au prévisionnel 2024.

Sous chapitre 60 Achats & Variations des stocks : -27 591 €

Il s'agit pour l'essentiel de tenir compte des dépenses réalisées en 2024 et ainsi ajuster les crédits prévisionnels notamment sur les fluides, et les fournitures. En voici les principales variations :

- Electricité -21 500 €
- Combustible -5 136 €
- Carburant +10 539 €
- Alimentation +6 170 €
- Fournitures de petits équipements -15 538 €

Sous chapitre 61 : Services Extérieurs : + 37 234 €

Dont les principales variations sont les suivantes :

- Contrats de prestation de services +98 207 € (*SYPP prévisionnel 2025 +8 % sur les tarifs initiaux*)
- Entretien et réparation des bâtiments publics + 48 788 € (*en 2025, nous avons une remise à niveau importante pour donner suite aux contrôles et maintenances obligatoires sur les bâtiments*).
- Entretien et réparation du matériel roulant -53 860 € (*malgré l'augmentation des réparations liée au parc de véhicules vieillissants, des nouveaux véhicules sont en commande pour les OM et des réparations importantes ont déjà été faites en 2024*).
- Maintenance +19 907 € (*logiciel métier crèche sur 12 mois au lieu de 6 mois +3,6 k€, Marcoweb Adelys en RH +7,3 k€, et mise à jour données itinéraires APN +9 k€*).
- Assurance dommage ouvrage -10 000 € sera souscrite pour le PPE en 2026.
- Assurance (dont flotte) +22 936 € (*avenant passé fin 2024 pour 2025*)
- Etudes et recherches -93 970 € (*études requalification faites directement par EPORA donc moins de dépenses budgétées, étude transfert Eau crédits non reconduits*).

Sous chapitre 62 : Autres Services Extérieurs : + 181 546 €

Dont les principales variations sont les suivantes :

- Frais d'honoraires +202 083,31 € (*marché OPAH en année pleine, étude sur les points d'apport volontaire et accompagnement des référents placettes*).
- Catalogues et imprimés +10 431 € (*plaque maison des vautours +7k€, panneaux de signalisation PAV +3 k€*).
- Téléphonie – 15 609,85 € (*nouveau marché céleste en année pleine, plus économique*).
- Autres services extérieurs -8 136,61 € (*part Métropolis et SYPROVAL*)
- Réceptions -6 662,03 € (*ajustement des crédits sur le réalisé*).

Sous Chapitre 63 : Impôts et Taxes assimilées : - 9 199 €

Ajustement des IB sur le réalisé.

➤ **Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : 6 162 642 €**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE – 26 – BUDGET GENERAL	2024 Budget Principal TOTAL		Budget Principal 2025 TOTAL
	Total voté (BP+DM+VI)	CA	BP
BP = total voté			
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 695 061,00 €	5 225 314,28 €	6 162 642,00 €
DONT Charges brutes	3 854 935,00 €	3 536 967,40 €	4 202 766,00 €
DONT Charges sociales et autres (hors flux)	1 840 126,00 €	1 688 346,88 €	1 959 876,00 €

L'évolution des charges de personnel traduisent les évolutions suivantes :

- Les effectifs prévisionnels à compter du 01/01/2025 sont de 132.44 ETP. Ils étaient de 126.9 ETP au 01/01/2024. Cette évolution des effectifs prend en compte l'évolution du temps de travail de certains agents. Il peut s'agir d'agents arrivés en cours d'année 2024 et présents durant toute l'année 2025, ou d'agents comptabilisés à temps partiel en 2024 et à temps plein en 2025. Elle prend également en compte la création des 3 postes au SPPGD, la création d'un poste aux services RH / Finances, la création d'un poste au service Bâtiments, ainsi que la nécessité de pourvoir au remplacement de deux agents en maladie longue durée.
- Les réformes réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2025 continuent d'impacter la hausse de la masse salariale avec, pour cette année, programmés 25 avancements d'échelon, 34 reclassements indiciaires, la revalorisation du taux de CNRACL de 3 points.
- Le montant total des recettes prévisionnelles liées au financement des charges de personnel s'élève à 614 215 € dont 325 215 € de refacturation de personnel (180 000 € postes mutualisés, 93 500 € budget annexe SPANC ; 4 715 € Budget annexe GEMAPI ; 20 000 € Budget annexe Portage de Repas ; 27 000 € Budget annexe Transport) et 289 000 € de subvention sur les postes.

Les effectifs prévisionnels 2025 pour la CCBDP se portent à **124 agents permanents**, dont :

- 66 agents titulaires de la Fonction publique territoriale,
- 58 agents contractuels.

La répartition Femmes / Hommes se décompose de la façon suivante :

	Femmes	Hommes
Nombre d'agents	80	44

La répartition Femmes / Hommes par catégorie d'emploi se décompose de la façon suivante :

	Femmes	Hommes
cat A	15	7
cat B	16	5
cat C	49	32

La répartition Femmes / Hommes au sein des fonctions de direction :

	Femmes	Hommes	Total
Emplois fonctionnels	0	1	1
Postes de direction	0	0	0
<i>emplois d'encadrement sup et de direction</i>	0	1	1
Postes de chef-fe de service / direction d'équipement	6	3	9
Total	6	5	11

Un important travail de réorganisation a été mené dans plusieurs services, contribuant à faire évoluer l'approche Ressources Humaines de la CCBDP. La notion *d'accompagnement* qui s'est déployée (auprès des élus, de la Direction générale, des Responsables de service et des agents) est désormais un enjeu majeur pour les années à venir.

Il conviendra, pour cela, de continuer à renforcer les outils nécessaires à cet accompagnement : aide au processus de recrutement, transversalité de la formation, implication dans les mesures organisationnelles ... Le tout permettant de générer une identité collective à l'échelle de la collectivité.

Enfin, comme l'ont démontré ces trois dernières années, il sera indispensable de placer le dialogue social au cœur de notre organisation pour garantir la qualité des échanges et le fonctionnement opérationnel de l'ensemble des services. Les instances de dialogue social ainsi que les outils de communication développés seront en appui de cette démarche.

Ainsi les objectifs de la politique Ressources Humaines de la collectivité pour l'année à venir seront les suivants :

- **Renforcer la maîtrise et la fiabilité de l'information RH, en particulier budgétaire** (déploiement d'un logiciel de gestion financière de la masse salariale, alimentation des divers indicateurs ...).
- **Garantir la maîtrise de l'évolution de la masse salariale**, dans un souci de gestion optimale des coûts hors éléments réglementaires (avancement de grade, promotion interne, encadrement des négociations salariales lors du recrutement d'agents contractuels). L'obligation d'une participation mutuelle en 2026 génèrera une augmentation de la masse salariale (estimé à +21 600 €). Aussi, l'augmentation du taux de CNRACL de 3 points jusqu'en 2028 impactera la masse salariale (estimé à 65 000 € / an).
- **Renforcer la dynamique d'accompagnement des services** (processus d'intégration des nouveaux agents, accompagnement des Responsables ...). Afin de suivre et d'encadrer la gestion de la ressource humaine conformément aux prévisions établies, une participation du service RH aux réunions bilatérales est prévue.
- **Approfondir la qualité du dialogue social** (méthodologie de travail pour les instances de dialogue social, création du nouveau Comité social territorial, renforcement de la communication interne ...);
- **Renforcer la transversalité du volet Formation** (nouveau plan de formation, organisation des formations mutualisées ...).
- Mettre à jour le **règlement intérieur**, notamment sur le volet temps de travail afin notamment de prendre en compte les évolutions législatives et structurer les pratiques au sein des services.

➤ **Chapitre 014 : Atténuation de produits : 791 409 € (-435 €)**

Pas de variation notable par rapport au prévisionnel 2024 (reversement TS + FPIC + reversement part CPS aux communes + FNGIR)

➤ **Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante : 1 725 172 € (+58 620 €)**

Dont les principales variations sont les suivantes :

- Subventions de fonctionnement aux associations +40 649 € (*OT +80 k€, AESIO -42 k€, GIP café +5 k€*) ;
- Subvention équilibre budget portage de repas +10 463 € (*achat glacières de secours + formation HACCP obligatoire*).

➤ **Chapitre 66 : Charges financières : 205 608 €**

Les charges financières sont en augmentation de 30 667 € correspondant aux nouveaux emprunts contractés en 2024 et dont l'amortissement se fait en année pleine en 2025, ont été rajouté des IB pour les emprunts prévisionnels 2025.

➤ **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 538 187 €**

Ce virement prévisionnel représente l'autofinancement mobilisé pour soutenir les projets d'investissement. Pour rappel, l'autofinancement mobilisé pour les travaux de voirie est de 584 745.86 € soit 38 % du virement à la section d'investissement.

➤ **Chapitre 042 : Opération d'ordre (amortissement) : 963 948 €**

Pour rappel le passage en M57 s'est accompagné d'un changement de méthode d'amortissement au prorata temporis et non en N+1. En 2024, la trésorerie a arrêté de prendre en charge les bordereaux d'amortissement fin octobre, donc la période la plus chargée en mandatement d'investissement n'a pas été prise en charge ainsi que les RAR 2024 qui vont générer des DAM certaines sur 2025.

Nous avons également provisionné des IB pour les DAM générées par les dépenses d'équipements inscrites au BP 2025. Il y a encore un travail important à réaliser sur l'actif et sur le fléchage analytique des DAM, ce travail sur l'actif est chronophage et se fait difficilement de manière prioritaire et concentrée.

Les dépenses totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 17 206 083 € contre 15 601 807 € en prévisionnel 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

➤ **Chapitre 013 : Atténuation de charges : 70 000 €**

La prévision budgétaire 2024 est reconduite sur l'exercice 2025.

➤ **Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses : 981 664 € (+56 257 €)**

Ce chapitre reprend les produits des régies des services tout comme les refacturations aux budgets annexes ou des ventes de produits (par exemple rachat matières pour le SPPGD).

Pour les crèches, nous avons une prévision en année pleine pour les structures des Pilles et de Montbrun (+19 k€). Nous avons également la refacturation d'une secrétaire mutualisée supplémentaire dont nous avons la dépense prévisionnelle (+28 k€).

Pour le service SPPGD, afin de se rapprocher des recettes réellement perçues, nous avons un ajustement à la baisse pour la recette de régie des composteurs individuels (-52.5 k€) et un ajustement à la hausse des rachats de matière par CITEO (+99 k€).

Nous avons une diminution sur la refacturation au budget annexe GEMAPI (-30 k€) car nous n'avons plus la dépense de personnel dans le prévisionnel du chapitre 012.

➤ **Chapitre 73 Impôts et Taxes : 11 235 306 € (+112 896 €)**

Nous n'avons tenu compte que de la variation de la dynamique des bases à 2 % dans le prévisionnel des recettes fiscales (+95 k€), ainsi qu'une recette supplémentaire (+47 k€) de la taxe de séjour liée à l'augmentation des tarifs votée en 2024 (délibération n° 121-2024) et applicable en 2025. Le FPIC a été provisionné en IB à hauteur de 200 000 € contre 230 000 € en prévisionnel 2024 car nous sommes descendus dans le rang d'éligibilité et nous sommes passés contributeur.

➤ **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations : 2 950 915 € (+306 118 €)**

En 2025, la plus grande variation vient de la recette en année pleine pour l'OPAH (financeur ANAH / PVD) soit +120 k€, la dépense en année pleine est également inscrite au budget.

Nous avons également l'inscription en année pleine de la participation CAF pour les structures des Pilles et de Montbrun (+128 k€) ainsi que la revalorisation du barème de la CAF au 01/01/2025 pour l'ensemble des structures (+74 k€).

➤ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 25 000 € (+6 000 €)**

Recettes de location de l'appartement des GUARDS ainsi que les mises à disposition du gymnase et les loyers perçus pour les locaux occupés par le SMEA.

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section : 188 860 € (+14 903 €)**

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES & RECETTES

En 2025, la section d'investissement présente des dépenses nouvelles à hauteur de 6 688 768.30€.

Pour rappel, le solde des restes à réaliser (-1 388 066.05 €) et excédent reporté (+493 683.17 €) qui sont couverts par l'affectation des résultats 2024, pour un montant total de 894 382.88 €.

Le remboursement du capital de la dette en 2025 est de 843 508.12 €, nous pouvons rapprocher ce montant des dotations d'amortissement qui sont à hauteur de 963 947.92 € (montant à retraiter de la neutralisation des dotations à hauteur de 188 860.83 €), soit 775 087.09 €.

Les principales opérations d'investissement, dont le montant total des dépenses est à hauteur de 4 629 916.34 € concernent :

- Le déploiement de la fibre pour 772 200 €.
- La réalisation de travaux de voirie pour un montant de 2 164 157 € (dont les voiries concordantes).
- La fin des équipements numériques pour les salles de réunion du siège annexe pour 20 622.28 €.
- Le déploiement de box vélos dans le cadre des mobilités pour 122 342 €.
- L'espace test agricole pour 20 000 €.
- La construction de la Maison de l'enfance à Buis (hors RAR) pour 192 715.06 €.

Les opérations gérées en AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) :

- Le déploiement d'aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH, avec un montant total d'AP de 307 950 € et des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € en 2025.
- Le démarrage du projet de crèche à Montbrun les Bains, avec un montant total d'AP de 1 050 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 30 000 € en 2025.
- Le déploiement d'aires de covoiturage, avec un montant total d'AP de 185 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 40 000 € en 2025.

- Un nouveau bâtiment SPPGD pour un montant total d'AP de 805 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € en 2025.
- Une nouvelle déchèterie à Séderon pour un montant total d'AP de 1 112 690 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 067 880 € en 2024.

Les investissements qui sont qualifiés « hors opération », et qui ont donc vocation à être réalisés dans l'année représentent un montant total de 1 024 483 €.

Ils sont répartis comme suit :

Total PREVU	1 024 483,00 €
Total PREVU TOURISME	25 000.00 €
Total PREVU DST / AG	221 900.00 €
Total PREVU ENFANCE JEUNESSE	136 500.00 €
Total PREVU PETITE ENFANCE	125 000.00 €
Total PREVU SPPGD	469 083.01 €
Total PREVU APN	49 000.00 €

L'ensemble de ces dépenses d'investissement sera financé :

IB
nouvelles

- des subventions à hauteur de 1 833 703.21 € et un FCTVA à hauteur de 859 330 € ;
- un virement de la section fonctionnement d'un montant de 1 538 187.17 € ;
- des dotations aux amortissements à hauteur de 963 947.92 €.
- des emprunts à hauteur de 1 430 200.00 € ;
- des autres immobilisations financières pour 63 400.00 €.
- et des ressources propres à hauteur de 894 382.88 € (= affectation du résultat 1068)

LES BUDGETS ANNEXES

- 1- Le budget annexe SPANC
- 2- Le budget annexe Zones d'Activités
- 3- Le budget annexe Transport
- 4- Le budget annexe Portage de repas
- 5- Le Budget annexe GEMAPI

1- BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget SPANC retrace les dépenses et les recettes liées au service public d'assainissement non collectif. Ce budget est financé par la redevance SPANC

Le Compte Administratif 2024

La situation financière du BA SPANC fait apparaître une réalisation en dépense de gestion à hauteur 79 % du prévisionnel et une recette des services réalisée à hauteur de 107 % du prévisionnel.

Les dépenses de gestion du service ont représenté 10 508.32 € et 86 900.80 € de dépenses de personnel.

Au budget 2024, il a été ouvert 16 000 € de crédits en charge exceptionnelle pour la mise en œuvre du dispositif d'aide à la réhabilitation.

Ce dispositif a pu être reconduit en 2024 et 6 000 € d'aide ont été versées soit 3 dossiers présentés complets.

En section d'investissement, il n'a été fait aucune dépense.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un léger excédent à hauteur de 2 118.06 €. La prise en compte de l'excédent reporté de 33 756.01 € permet de constater un résultat de clôture cumulé d'un montant de 35 874.07 €.

Section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement fait ressortir un excédent à hauteur de 3 513.99 €. La prise en compte de l'excédent reporté de 7 428.69 € permet de constater un résultat de clôture positif d'un montant de 10 942.68 €.

Affectation du résultat et excédent reportable sur l'exercice 2025

L'excédent reportable en 2025 à la section de fonctionnement s'élève au montant de 35 874.07 € et en section d'investissement à 10 942.68 €.

Le Budget Prévisionnel 2025

En 2025, la section de fonctionnement prévoit des dépenses de gestion à hauteur de 143 017.54 € comprenant 93 500 € de charge de personnel, les recettes des redevances ont été estimées à 110 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 145 974.07 € (y compris le résultat reporté).

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 13 899.19 € (y compris le résultat reporté).

2- BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Le budget annexe Zones d'Activités (BA ZA) retrace les dépenses et recettes liées la gestion des Zones d'activités situées à Nyons (Zone d'activité du Grand Tilleul 1) et à Séderon (Zone d'activité du Plan de l'Oriol), mais aussi la nouvelle zone d'activité du Grand Tilleul 2.

Le Compte Administratif 2024

En 2024, les dépenses et les recettes réalisées proviennent de la vente des terrains de la Zone d'Activités du Grand Tilleul (pour 656 952 €). Pour mémoire, dès lors qu'un acquéreur potentiel confirme son intention d'achat, la commune de Nyons cède le terrain à la CCBDP qui, elle-même, le vend à l'acquéreur final. Ainsi qu'une transaction de budget à budget pour un terrain du plan d'Oriol (terrain de la future déchèterie pour 35 510 €).

Pour les zones du Grand Tilleul, en 2024, il a été dépensé 676 727.39 €, pour la zone du plan d'Oriol il a été dépensé 73 104.77 € (essentiellement pour la STEP) et pour la zone du GTII 22 185.00 € (marché de MOE).

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 45 507,90 € qui vient compenser le déficit reporté, le résultat de clôture 2024 est nul.

Section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement fait ressortir un déficit à hauteur de 80 354.55 €. La prise en compte de la reprise du déficit antérieur d'un montant de 186 185.26 € conduit à un déficit cumulé de 266 539.81 €.

Affectation du résultat et excédent reportable sur l'exercice 2025

La section de fonctionnement ne dégagant aucun excédent, aucun crédit n'est disponible pour couvrir le déficit de la section d'investissement.

Ainsi, en 2025, le déficit de la section d'investissement sera repris pour un montant de 266 539.81 €.

Le Budget Prévisionnel 2025

En 2025, les données financières pour les zones actuelles (Grand Tilleul 1 et Plan d'Oriol) ainsi que pour les études de la zone du Grand Tilleul 2 sont les suivantes :

ZA du Grand tilleul 1 :

- Acquisition terrain : 728 615 € soit 10 terrains pour 14 477 m² (6 762 m² à 45 € HT et 7 715 m² à 55 € HT)
- Frais de Notaire et autres : 16 100 €
- => Total des dépenses estimées : 744 715 €

=> Total des recettes estimées : 728 615 €

ZA du Grand tilleul 2 :

- Etudes : 161 780 € (marché 2022-014 mission de maîtrise d'œuvre)
- => Total des dépenses estimées : 161 780 €

Pas de recettes inscrites au BP 2025.

ZA du plan d'Oriol (Séderon)

- Marché STEP : 33 567.66 € (marché 2023-001)
- Frais de Notaire et autres : 3 700 €
- Remboursement avance du budget général : 63 400 €

=> Total des dépenses estimées : 100 667.66 €

- Surfaces commercialisables de 5 860 m² à 20 € HT soit 117 200 € et une subvention DETR de 17 875 € (notification du 22/06/2022)

=> Total des recettes estimées : 135 075 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le budget annexe de Service de Transport à la Personne (BA STP) retrace les dépenses et les recettes liées à deux lignes de transport : Mévouillon-Carpentras et Mévouillon-Laragne.

La CCBDP est organisatrice du service Transport sur le territoire des Hautes Baronnies via une convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2018 – 2025. La convention avec la Région a été prorogée jusqu'au 31/08/2025.

Le Compte Administratif 2024

En 2024, le service de transport de proximité entre Mévouillon et Laragne a permis aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'étant plus en possibilité de conduire, de se déplacer pour les besoins courants (rendez-vous médicaux, courses etc...)

Le service de transport scolaire a fonctionné tous les lundis et vendredis permettant ainsi aux élèves du secondaire (internes) fréquentant les lycées du Vaucluse d'utiliser ce service. Depuis la rentrée 2024, 4 élèves utilisent le service (vigilance : l'effectif minimum pour le maintien du service est de 3 élèves).

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

Les dépenses de gestion ont été réalisées à 48 % soit pour 30 011.43 € en 2024 avec 23 288.43 € de charge de personnel et 6 722.11 € de charges à caractère général.

Les recettes de gestion des services ont été réalisées à 95 % soit à hauteur de 36 069.94 € dont 34 848 € de subvention de la Région et 1 221.94 € de participation des usagers.

L'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un excédent à hauteur de 3 275.21 €, la prise en compte de l'excédent reporté de 27 269.05 € permet de constater un résultat de clôture positif d'un montant de 30 544.26 €.

Section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement fait ressortir un excédent à hauteur de 2 783.30 €, la prise en compte de l'excédent reporté de 47 207.62 € permet de constater un résultat de clôture positif d'un montant de 49 990.92 €.

Affectation du résultat et excédent reportable sur l'exercice 2025

L'excédent reportable en 2025 à la section de fonctionnement s'élève au montant de 30 544.26 € et en section d'investissement à 49 990.92 €.

Le Budget Prévisionnel 2025

En 2024, la section de fonctionnement prévoit des dépenses de gestion à hauteur de 63 292.96 € comprenant 27 000 € de charge de personnel, les recettes de gestion ont été estimées à 35 532 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 66 942.93 € (y compris le résultat reporté).

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 53 640.89 € (y compris le résultat reporté).

3- BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le budget annexe « Portage de repas à domicile » retrace les dépenses et recettes liées à la livraison de repas pour les personnes âgées résidentes dans les Hautes Baronnies.

Le Compte Administratif 2024

En 2024, la dépense générée par ce service s'élève à 27 809.79 €. Il s'agit pour l'essentiel des frais livraison d'un montant de 8 787.30 € et des frais de personnel pour un montant de 19 022.49 €

Les recettes sont constituées de la facturation des repas auprès des bénéficiaires (en 2024, 5 676 repas ont été livrés auprès de 32 personnes) et s'élèvent à 4 981.80 €, une subvention d'équilibre est versée par le budget principal pour 22 009.20 €, le total des recettes de gestion s'élève à 26 991.00 €.

Aucun crédit n'est inscrit en section d'investissement.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un léger déficit de 818.79 € qui est neutralisé par l'excédent reporté d'un montant identique 818.79 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est donc nul.

Section d'investissement

Sans objet

Affectation du résultat et excédent reportable sur l'exercice 2025

Sans objet.

Le Budget Prévisionnel 2025

En 2025, la section de fonctionnement prévoit une dépense de 19 770 € pour les frais de livraison (il est notamment prévu l'achat de glacières pour assurer une continuité de service en cas de panne du véhicule réfrigéré) et une charge salariale de 19 500 € pour assurer la livraison soit des dépenses de gestion à hauteur de 39 270 €.

Les recettes de fonctionnement sont estimées au montant de 39 270 € et prennent également en compte une subvention d'équilibre provenant du budget général pour un montant de 34 770 € et des produits de livraison de repas pour 4 500 €.

4- BUDGET ANNEXE GEMAPI

Créé en 2019, le budget annexe GEMAPI (BA GEMAPI) retrace les dépenses et recettes liées à la gestion de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Les seules recettes sont celles liées à l'instauration de la Taxe GEMAPI.

Le Compte Administratif 2024

En 2024, la dépense générée par l'appel à cotisation des 4 syndicats auprès desquels la CCBDP a transféré sa compétence représente la somme de 258 617.69 €. Des dégrèvements ont été constatés à hauteur de 6 877 €, et les frais de refacturation du personnel assurant le pilotage et la coordination des différents syndicats se sont élevés à hauteur de 30 148.50 €. Soit un total de dépenses de gestion en 2024 à hauteur de 295 643.19 €.

La recette avait été fixée à 270 000 €, il a été constaté 272 820 € de recettes GEMAPI.

Aucun crédit n'est inscrit en section d'investissement.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement

L'exécution de la section de fonctionnement fait ressortir un déficit de 22 823.19 €. Cependant la prise en compte de l'excédent reporté de 170 727.22 € permet de constater un résultat de clôture d'un montant de 147 904.03 €.

Section d'investissement

Sans Objet

Affectation du résultat et excédent reportable sur l'exercice 2025

L'excédent reportable en 2025 à la section de fonctionnement s'élève au montant de 147 904.03 €.

Le Budget Prévisionnel 2025

En 2025, la section de fonctionnement prévoit une dépense de 354 960 € au titre des appels à cotisation des différents syndicats, ainsi qu'un montant de 52 944.03 € pour de frais de coordination et de pilotage de la compétence GEMAPI en lien avec les différents syndicats.

La recette est maintenue au montant de 270 000 €.